

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

C'est un fait à noter que personne n'ose se risquer à prédire ce que seront les prochaines élections. L'incertitude de la situation réagit sur les esprits. Devant la difficulté des problèmes à résoudre chacun se sent devenir modeste. — Quand votera-t-on ?

Généralement, l'approche des élections suscite et propage le don fatal qui empoisonna les jours de l'infortuné et ennuyé Cassandre. Il n'y a pas de temps plus fertile en prophètes. On en rencontre partout, même et surtout quand on ne les cherche pas. Dans les salles de rédaction, sur les boulevards propices aux discoureurs ambulants, autour des bocks qui inspirent les réformateurs sociaux sévissent à la ronde ceux qui savent quels partis seront battus et quels partis triompheront, comment le pays votera et pourquoi il ne votera pas autrement...

Eh ! bien, cette fois, il n'en va pas de même. C'est un symptôme à noter que nul ne se risque à prophétiser et que bien peu s'efforcent de prévoir. L'incertitude de la situation a pour conséquence cette incertitude de l'opinion. Non pas qu'on soit content de ce qui est. D'abord, on n'est jamais content de ce qui est. Mais il s'agit de décider ce qu'on mettra à la place. Et voilà où commence l'embarras.

S'il ne fallait que critiquer, parler, ce serait facile et sans danger. Proclamer que les autres ont mal fait et que, si l'on avait été à leur place, on n'aurait pas commis telle ou telle faute grave, dont le pays supporte les mauvaises conséquences, c'est une façon de prédire le passé — si l'on peut ainsi dire — qui risque moins d'être démentie par les faits que de prédire l'avenir. Mais l'une ne mérite pas plus de crédit que l'autre... Nigauds s'ils croient ce qu'ils disent, fumistes s'ils ne le croient pas.

Que tous les partis soient modestes ! Ceux qui détiennent le pouvoir n'ont pas à se vanter de ce qu'ils y ont fait. Ceux qui aspirent à le prendre feront bien de ne pas trop se vanter de ce qu'ils y feront.

Aucun esprit sérieux ne peut admettre qu'un changement de personnel politique aurait changé grand chose aux événements. En de telles circonstances, la guigne est d'être au gouvernement. Les partis qui visent à le prendre devraient s'attacher à mériter l'indulgence, dont ils auront eux-mêmes grand besoin, en l'accordant d'abord à ceux qu'ils veulent remplacer.

Bien entendu, je ne dis pas cela pour les collectivistes dont c'est la spécialité de se situer dans l'avenir ! Ils ne cessent de préparer le bonheur de l'humanité pour des temps que nous ne verrons pas. Leur programme se conjugue au futur. Et cela leur permet d'accomplir des choses épatantes dont nos petits-neveux seront émerveillés et auxquelles rien de ce qu'on a vu jusqu'ici ne se peut comparer. Ces récepteurs évoluent sur un plan qui n'est pas le nôtre et jusqu'où ne sauraient s'élever les humbles voix de la terre. La modestie est une vertu entachée de bourgeoisisme et qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer.

Eux mis à part, comme il convient, il faut tenir pour des sots et des incapables ceux qui se proclament capables de régler les terribles problèmes d'aujourd'hui et de demain. Les difficultés sont telles et si diverses et si compliquées, elles tiennent à tant de causes si vastes et si enchevêtrées qu'à l'exception de charlatans ou d'imbéciles, personne ne peut prétendre en savoir le remède.

Il va sans dire que chaque parti doit avoir confiance dans les solutions qu'il propose. Mais une confiance... sous conditions.

Et donc le Sénat a réussi le vote du budget dans un temps-record — comme disent les sportifs —. Dans le moment où nous écrivons, ce compte des recettes et dépenses de la France a dû faire retour à la Chambre qui doit se prononcer sur les modifications apportées par la haute assemblée.

Elles sont nombreuses. Elles sont importantes. Elles exigent pas mal de va-et-vient entre le Palais-Bourbon et le Luxembourg avant l'accord final. Il ne fait d'ailleurs aucun doute grâce aux concessions mutuelles que ne manquent jamais de se faire les deux moitiés du Parlement.

La question budgétaire doit être tenue pour réglée. Il en reste une autre sur laquelle continue de régner la plus complète incertitude, c'est la date des élections. Le Président du Conseil, duquel tout dépend et qui doit décider, a gardé jusqu'ici le mutisme le plus complet sur ses intentions. Nul n'a pu obtenir de lui la plus légère indication.

Il restait insensible aux objurgations, aux appels et même aux rumeurs que l'on faisait courir pour l'amener à démentir ou à confirmer. On disait qu'il voulait attendre de savoir la date des élections allemandes. Eh ! bien, celle-ci est maintenant connue. Le gouvernement du Reich les a fixées au 24 avril.

Voilà une raison de retard qui n'existe plus. On peut donc supposer que, d'ici très peu de jours, nous serons renseignés. Et l'on prévoit comme probables les dates des 1 et 8 mai.

Les députés pousseront en même temps que les fleurs de muguet...

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Le machinisme agricole

De curieux essais ont été faits à l'Ecole d'Agriculture de Grignon, en France, pour démolir un pommier de tous ses fruits mûrs, à l'heure normale de la récolte. Cela, grâce à un courant électrique bien placé, qui secoue brusquement l'arbre entier jusqu'en ses moindres branches.

Afin de recevoir les fruits détachés par ce moyen nouveau, une bêche spéciale — complément de l'appareil — est tendue sous l'arbre, bêche disposée en godet dans son milieu. Le godet aboutit à de vastes récipients, des tonneaux généralement ou des caisses.

La cueillette, ainsi, est singulièrement simplifiée. Elle y perd en pittoresque, car les belles filles ne sont plus là pour détacher gaiement dans leurs mains et les recevoir gaîment dans leurs tabliers. Un petit commutateur les remplacera, on peut dire avantageusement. Et ce sera en quelque sorte la cueillette automatique, applicable d'ailleurs à tous les arbres fruitiers ; mais les courants seront d'une force différente. La cueillette électrique des pommes, des oranges, c'est-à-dire des fruits lourds, est la plus facile jusqu'ici.

Le distingué citoyen (hélas ! l'ingrate postérité ignorera son nom), qui inventa le nettoyage par le vide, ce qui réjouit tant de ménagères, aura été le précurseur d'une formule nouvelle qui commence tout simplement à révolutionner la mécanique dans ses plus courantes applications.

Jusqu'ici, tout en reconnaissant l'effet magique du vide durant les poussières variées des tapis ou des vêtements et même les épingles du parquet chez les contritères (l'aimant, dans ce cas particulier, valait mieux), on ne concevait d'autre rôle à l'engin nouveau que celui d'aspirer les pellicules, mais il y avait là le danger de faire dresser les cheveux sur la tête.

Or, aujourd'hui, voici qu'on fait breveter un ingénieux aspirateur d'insectes, susceptible non seulement d'en débarrasser les boîtes trop habitées ou la fourrure d'un chien plein de puces, mais encore les plantes ou les arbres fruitiers trop envahis.

D'ailleurs, la machine aspirante peut être à deux fins, car l'aspirateur à vide est le récepteur du pulvérisateur à pression.

Même les organes de l'un pourraient être adaptés à l'autre. On sait qu'il suffit de retourner le piston d'une pompe à pression pour en faire une pompe à vide.

Voici mieux : l'aspiratrice-cueilleuse de grains. On place la grappe dans un entonnoir communiquant avec une tuyauterie dans laquelle on fait le vide par un moteur. Le courant d'air produit aspire les grains qui arrivent à l'état de pulpe dans le récipient vide d'air.

De là, à concevoir le moteur à tentacules, le moteur-pieur s'appliquant et s'agrippant successivement à toutes les grappes d'un cep de vigne, il n'y avait qu'à pas, maintenant franchi. Les vendanges de demain connaîtront d'étranges appareils.

Henry DE FORGE.

Informations

Au Sénat

Le Sénat a poursuivi mardi la discussion de la loi de finances. M. Carrère demande de permettre aux municipalités de répartir les ressources provenant des prestations sur l'ensemble de la voirie communale.

M. Mathieu, ministre de l'Intérieur, dit que la question doit être étudiée. M. Carliaux demande le renvoi. Il est repoussé par 178 voix contre 109.

La Commission propose un article supprimant pour les fonctionnaires la position de « mis à la disposition du ministre ». Le ministre demande le rejet de cet article. L'article est voté.

Le Sénat discute l'article 52 (gratuité des études dans la classe de quatrième). M. Philip dit que les mesures relatives à la gratuité des études secondaires ont donné d'excellents résultats.

M. Loubet demande que la gratuité soit accordée aux cours spéciaux des collèges.

Le ministre répond que chaque fois que le nombre d'élèves sera suffisant pour constituer dans les collèges un cours d'enseignement technique, la gratuité pourra être accordée.

Avant la consultation électorale

Les doyens des élus politiques de la Seine, actuellement présents à Paris, MM. Louis Puech, député, et Charles Deloncle, sénateur, ont pris l'initiative d'organiser un grand banquet qui aura lieu mercredi, 6 avril, salle Wagram. Assisterront à ce banquet les associations politiques, intellectuelles, corporatives, industrielles et commerciales de Paris et de la Seine, ainsi que des parlementaires et les représentants des anciens combattants.

MM. Louis Puech et Ch. Deloncle ont prié M. André Tardieu de présider cette réunion. Le président du conseil a accepté ; il prononcera à cette occasion un discours qui sera la préface de la consultation électorale.

La Conférence de Londres

Une note a été remise à l'ambassadeur de France, résumant le point de vue anglais sur la question danubienne, qui n'avait pas été exposé depuis le projet Tardieu. On croit savoir que le premier plan britannique envisageant une réunion douanière a été complètement abandonné.

Le président du Conseil français s'étant montré favorable à un entretien avec le premier ministre anglais, une invitation officielle vient d'être faite et la visite de M. Tardieu est maintenant décidée.

M. MacDonald et M. Tardieu se rencontreront dès lors à Londres avant que n'ait lieu la conférence à quatre.

En Espagne

L'office d'administration des anciens biens royaux a décidé de transformer le palais du Prado en un musée national du tapis.

Le palais contient, en effet, quatre cent quarante tapisseries de toute beauté, d'une valeur supérieure à un milliard de pesetas.

Le palais de la Granja, aux environs de Ségovie, après réparations deviendrait la résidence présidentielle d'été.

A la Diète prussienne

Les premières listes des candidats pour les élections à la Diète prussienne du 24 avril, sont connues dans l'arrondissement électoral de Francfort-sur-Oder. Les nationaux-socialistes présentent comme premier candidat, M. Wilhelm Kube, président du groupe raciste du parlement prussien ; les socialistes démocrates portent en tête de liste pour cet arrondissement, MM. Oto Braun, président du Conseil prussien et Severing, ministre de l'Intérieur.

Dans les Indes

Le gouvernement qui, fût d'abord, se croyait assuré de triompher de Gandhi et du Congrès, doit maintenant constater son échec et se trouve dans une impasse.

Mme Nijdu, à laquelle il avait été suggéré d'annoncer des négociations de paix, a déclaré, après avoir examiné la situation, que le congrès ne prendrait pas l'initiative de faire un geste en faveur de la pacification.

Le Japon et la S. D. N.

Bien qu'aucune déclaration officielle ne soit venue confirmer l'intention que l'on prête à M. Yoshizawa, ministre des Affaires Etrangères, d'annoncer le retrait du Japon de la S. D. N., le jour où la S. D. N. insistera à son avis inacceptable, la décision du cabinet de Tokio à cet égard ne fait aucun doute à Londres.

On considère, en effet, que le Japon n'aurait qu'à gagner à se séparer de l'organisme de Genève et l'on fait valoir, outre, que cet acte mettrait fin aux controverses actuelles, nuisibles à la paix internationale.

Le conflit sino-japonais

Suivant un communiqué officiel japonais, un accord est intervenu mardi matin au sujet de la cessation complète des hostilités.

D'autre part, on dit que les points les plus importants touchant le retrait des forces japonaises, c'est-à-dire ceux qui concernent les zones dans lesquelles les Japonais devront se retirer ainsi que le délai fixé pour l'évacuation, et la question de l'administration des territoires évacués, n'ont pas encore été réglés par les négociateurs.

Les délégués se réuniront de nouveau jeudi, à midi.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort de M. Guy, député radical-socialiste de la Haute-Saône, décédé à l'âge de 64 ans.

— Soixante indigènes, convaincus d'assassinat, seront exécutés prochainement en Afrique orientale anglaise.

— L'aviateur Mollison a couvert la distance d'Angleterre au Cap en 4 jours, 17 heures 30 minutes.

— Mme Marguerite Giroulet, 63 ans, qui se rendait à Ste-Fortunade (près de Tulle), a été tamponnée par une auto. Elle a été tuée.

— Le jeune Escalfre, 19 ans, de Sorèze (Tarn), jouait avec un revolver chargé. Le coup partit et la balle atteignit son jeune frère, âgé de 12 ans, en plein abdomen. Il décéda peu après.

— Un incendie a éclaté dans les taillis de Marsa, petit village de la Haute-Vienne. Plus de 100 hectares sont détruits. Plusieurs incendies de bois sont signalés en Dordogne, dans les communes de Beauregard et St-Mayenne (Berges).

NOS ÉCHOS

Un 30 février.

Les Suédois sont probablement le seul peuple qui a eu dans son calendrier le 30 février ; il est vrai que cela ne leur est arrivé qu'une fois au cours de leur histoire.

Et voici dans quelles circonstances. C'est en 1582 que le Pape adopta le calendrier grégorien, mais les pays protestants se décidèrent difficilement à accepter son initiative. En 1700 seulement, le Danemark et l'Allemagne adoptèrent le calendrier grégorien, en passant immédiatement du 18 février au 1^{er} mars comme mesure de transition. Quant au gouvernement suédois, il ne se résolut pas à une mesure aussi radicale ; il décida tous les quatre ans, de laisser tomber le 29 février, afin de rejoindre ainsi petit à petit l'année grégorienne. En 1712, Charles XII, préférant revenir au calendrier Julien, annonça que, cette année-là, par extraordinaire, il y aurait un 30 février, afin de revenir plus aisément aux coutumes anciennes.

Ce n'est qu'en 1753 que la Suède adopta définitivement le calendrier grégorien.

Voilà une preuve.

L'orthographe n'est pas le fort de cet excellent homme qui vendait des boutons de culotte en papier mâché pendant la guerre et qui, maintenant, a pignon sur Croisette à Cannes.

L'autre jour, il reçoit à l'occasion de son anniversaire, une lettre de son fils qui fait en ce moment ses études au lycée de Toulon.

— Ah ! mon ami, quelle lettre ! dit-il à un vieil ami. Et pas une faute d'orthographe.

— Comment peux-tu le savoir, puisque tu ne la connais pas ?

Ce n'est pas difficile. Tous les mots qu'il emploie, je les écris autrement que lui.

Orthographe gastronomique.

Sur la carte d'un traiteur — pour bourses moyennes il est vrai — un de nos abonnés a relevé cet énoncé d'un poisson : « Ad hoc à l'anglaise ».

Nous avons même trouvé mieux. Chez un autre traiteur, parmi la liste des hors-d'œuvre, à côté de la salade de museau de bouefs et de la salade de bouef aux œufs durs, nous avons noté : « Salade de cornets de buff » — à l'usage de ceux qui affectionnent les conserves de bouef américaines, *corned beef*.

Au fait, à quand une ligue pour la surveillance du libellé correct des menus par toute la France ?

Champion de la bonne cause.

Tim, le jeune fils d'un des plus opiniâtres champions du régime sec, revient un jour chez lui sans souliers ni chaussettes. Aux questions que lui pose sa famille, il répond qu'il a pris part à un cortège de propagande contre le whisky et qu'il était porteur d'une pancarte.

— Très bien ! dit son père en passant la main dans les boucles blondes de Tim. Et qu'y avait-il sur la pancarte ?

— Il y avait, répond Tim : « Si je n'ai pas de chaussettes ni de souliers, c'est que mon père est un ivrogne... »

A PROPOS D'UN GRAND ANNIVERSAIRE

A WEIMAR

Sur les traces de Goethe

Le Goethe-National-Museum

Au sortir de cette auguste pénombre, le soleil paraît plus éclatant et le cimetière presque joyeux. Nous continuons notre route et arrivons bientôt à la place Goethe. La maison du premier ministre de Charles Auguste en occupe tout un côté. Devant ce grand logis, se dresse une fontaine assez banale malgré ses prétentions. La façade de la demeure elle-même, avec ses deux pavillons d'angle à portes cochères, ses combles mansardés et ses trente-six étroites fenêtres sans volets, est d'un style pesant dépourvu de grâce. Ornée de hauts pilastres, de deux baies-espions et d'un fronton triangulaire, l'entrée n'a rien non plus de séduisant. On en franchit pourtant le seuil avec un respectueux dévouement. Goethe habita ici pendant plus de quarante années. En dehors des souvenirs spirituels qui hantent ce logis, mille reliques matérielles y font revivre l'illustre disparu. On doit donc une reconnaissance profonde au dernier des descendants de l'écrivain et à l'Etat dont la générosité a permis la fondation et l'entretien de ce Musée National.

Comme d'ailleurs plusieurs autres pièces, l'escalier fut aménagé et décoré par le poète après son voyage outre-monts. Le goût italien s'y affiche. Ici encore, à notre goût, l'élégance fait défaut en dépit de l'application et de la recherche. Dans les appartements d'apparat et dans les salles d'exposition des deux étages, les statues, les copies de peintures classiques, les collections de moulanges, de porcelaines, de médailles et de cachets créent un encombrement qui éparpille l'attention et met l'émotion en fuite. Beaucoup de choses sont belles. Il en reste d'autres qu'il faut bien déclarer inutiles, sinon ridicules, surtout quand elles ne se rattachent que de loin à la vie et à l'œuvre de l'auteur de Faust. Force bibelots, quantité de portraits furent sans doute admis en ces lieux, non pour leur valeur propre, mais pour contenter des donateurs de marque.

Nous ne pouvons pénétrer dans le jardin où le poète rêva si souvent, où le savant se livra à des observations sans nombre et pressentit plusieurs découvertes. Nous eussions aimé fouler le gravier de cette allée dans laquelle, le 14 octobre 1806, au soir, Goethe se promenait tranquillement sous la pluie des boulets, à la lueur des incendies. Du haut d'un balcon couvert, nous contemplons seulement des arbustes amaigris et des corbeilles fanées par la chaleur.

Il nous reste à voir, — et nous les avons intentionnellement gardés pour la fin, — les appartements intimes de Goethe. Ils donnent précisément sur le parterre que nous venons de regarder de loin. Le cabinet de travail est d'une simplicité voisine de la pauvreté. Mal éclairé par une fenêtre exigüe, il contient des meubles dont se contenterait à peine un contremaître, dont un étudiant aisé ne voudrait pas. Ce décor austère répond bien à l'idée que l'on se fait, — non sans naïveté peut-être, — du génie épuré de l'artiste se détachant des contingences et s'isolant sur les cimes de la pensée.

Une porte donne accès à la chambre à coucher. Moins confortable encore que le cabinet d'où nous sortons, elle est demeurée dans l'état où elle

Le seul moyen.

Il y a quelques années, un jeune viveur, fils de famille riche, tenta de se suicider. Le médecin appelé auprès de lui comprit immédiatement, non seulement le geste du malheureux, mais son mobile.

— Ah ! lui, dit-il je vois ce que c'est, vous avez brûlé la chandelle par les deux bouts.

— C'est le seul moyen, lui répondit le rescapé, que j'avais de joindre les deux bouts.

Théologie.

— Ce n'est pas juste, dit le jeune Karl Hein au pasteur Lindstroem, qu'il y ait dix commandements pour l'homme et neuf seulement pour la femme.

se trouvait dans la matinée du 22 mars 1832. Près du lit, seulement paré d'une branche de laurier, un petit meuble supporte les restes desséchés de la potion finale. Une tasse en porcelaine blanche à filets dorés, de style empire, de cette forme cylindrique si répandue encore partout, est posée à côté d'une théière. Elle rappelle la dernière soif du moribond. Non loin de la fenêtre, le fauteuil misérable sur lequel le poète s'est endormi du grand sommeil, est entré dans l'ombre en criant : « Plus de lumière ! » ... Nous sommes nombreux dans le réduit. Visiteurs jeunes et vieux se coudoient. Tous contemplant ces grandes et pauvres choses avec la même curiosité, avec un pareil recueillement... Revenus dans la rue, d'autres souvenirs nous reviennent. Nous avons vu, en deux points différents du Musée National, deux objets intéressants surtout pour des visiteurs français : un petit buste en cristal de Napoléon 1^{er} et la croix de la Légion d'honneur de Goethe. Et nous nous rappelons que le ministre de Charles-Auguste, après avoir été, le soir d'Iéna, assailli dans sa maison par des soldats ivres de l'armée victorieuse et sauvé par sa fidèle Christiane, avait néanmoins consenti, deux ans après, à se rendre à Erlurt sur l'invitation de l'Empereur. Il n'eût pas à regretter ce manque de respect. Napoléon fit à son hôte un accueil chaleureux. Il loua ses œuvres et lui décerna ce compliment, peu banal dans sa bouche : « Vous êtes un homme ! » Il le décora de cette « étoile des braves » dont il ne se montra jamais prodigue. Avec insistance, il le pria de venir lui faire à Paris une nouvelle et plus longue visite...

Si l'on compare cette affabilité à l'outrageant dédain que lui avait témoigné en 1778, à Sans-Souci, le grand Frédéric, on comprend que Goethe ait conservé pour la France un culte inébranlable. Depuis Francfort et son enfance, depuis Strasbourg et sa jeunesse jusqu'à Weimar et la vieillesse, il s'est trouvé plusieurs fois en face de nos soldats, sur notre sol ou sur le sien. Il n'a gardé aucune amertume de ces rencontres pourtant dangereuses ou pénibles. Par delà les circonstances et les hasards, au dessus des haines et des ambitions, il se plaisait à voir seulement la culture de notre nation, son élégance et sa politesse...

La tombe de Christiane

En revenant à l'hôtel, nous passons devant l'église Saint-Jacques. Ce nom éveille aussitôt en nous un souvenir. Nous voici, par aventure, en un point de Weimar que nous désirions particulièrement aborder. Et nous cherchons bien vite la tombe de Mme Goethe. Car elle est enterrée ici, cette pauvre Christiane, la jolie marchande de fleurs artificielles dont le poète fit sa maîtresse, la ménagère alourdie à qui il donna son nom quand elle lui eut, pour ainsi dire, sauvé la vie. Nulle femme ne fut plus méprisée et calomniée qu'elle. Toutes les grandes dames de son temps l'ont accablée d'outrages. Elles l'ont proclamée ivrognesse, dégoutante et idiote alors qu'elle était seulement gourmande, négligée et ignorante.

Lire la suite en deuxième page

— Comment ? s'étonne le grave pasteur. Où as-tu pris cela ?

— Dame, mon Révérend, répond Karl Hein : « Tu ne conviendras pas la femme de ton prochain », cela ne peut quand même pas s'appliquer aux femmes...

Mode américaine.

A un récent congrès des instituteurs de beauté, qui se tint à New-York, il a été présenté un appareil appelé, sans doute, au plus vif succès. Il s'agit de papillères artificielles, ornées de cils magnifiques et doublés d'or.

Enfin l'Amérique a trouvé l'emploi de son or !

LE LISEUR.

Chronique du Lot

A propos d'un grand anniversaire
A Weimar

Sur les traces de Goethe

(Suite de l'article de première page)

Les courtisans ont encore renchéri sur ce débrilage. La postérité n'a pas accepté sans contrôle ces médianes rageuses et ces vilains racontars. Elle a su dégager la réalité des apparences défavorables. L'amour de Christiane pour son « Conseiller intime », son dévouement de tous les instants pendant plus de trente années se sont révélés ; l'attachement de l'Olympien pour cette créature terre à terre s'est montré avec évidence. Mais il était écrit que la malheureuse serait persécutée jusqu'au delà de la mort. Son époux dut dans le caveau des princes, Eckerman est couché non loin de lui. Dans la même nécropole aristocratique, le fils de Goethe, ses petits-enfants et Charlotte de Stein reposent groupés. Seule, Christiane Vulpin reste exilée à l'autre bout de la ville, dans ce parc à l'abandon.

Voici sa tombe sur la pelouse. Son prénom, son double nom, deux dates presque illisibles, c'est tout ! Cette inscription concise dit pourtant, à qui sait l'interpréter, tout un poème de tendresse et de mélancolie. Autour de cette pierre, les herbes et les ronces s'échevrent, les arbustes laissent pendre des palmes pleureuses, les tilleuls dispersent déjà leurs feuilles meurtries par la canicule.

Pourtant « Frau von Goethe » n'est pas seule dans son enclos négligé. D'autres tombeaux voisinent avec le sien. Parmi eux, il en est dont les épitaphes relèvent la dignité du lieu. Lucas Cranach a sa pierre tumulaire contre la paroi de l'église ; tout près de lui sont étendus le poète Muséus et le général de Schmettau, tué à Aversstaedt. A défaut de parents, ces compagnons d'éternité en valent bien d'autres... Peu de voyageurs viennent sans doute en cet endroit écarté ; nous bûissons le hasard de nos yeux avoir conduits...

Eug. GRANGÉ.

L'heure d'été sera rétablie dans la nuit du 2 au 3 avril

C'est dans la nuit de samedi à dimanche, c'est-à-dire dans la nuit du 2 au 3 avril prochain, que l'heure d'été remplacera l'heure d'hiver.

A 23 heures, toutes les pendules et toutes les montres devront être avancées d'une heure.

Il n'est pas inutile de préciser à ce sujet, car ce changement horaire reste, pour certains, entouré de quelque confusion, que l'heure légale prend fin à 23 heures et non à 24 heures. La journée du 3 avril commencera donc aussitôt après.

Les trains qui devaient circuler entre 23 et 24 heures dans cette nuit du 2 au 3 avril circuleront ainsi avec un retard d'environ une heure.

En conséquence, les correspondances normalement assurées ne pourront être garanties. Toutefois, les gares de bifurcation recevront des instructions spéciales pour retarder les trains correspondants jusqu'à l'heure limite compatible avec les exigences du service.

Nos compatriotes à Paris

Samedi est décédé, à Paris, notre compatriote, M. Jean Isserte, ancien employé au Gaz.

Son corps a été transporté à Latronquière, pays d'origine du regretté disparu.

L'inhumation a eu lieu jeudi matin, 31 mars.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

EDEN

JEUDI 31 MARS
SAMEDI 2 et DIMANCHE 3 AVRIL
(Dimanche Matinée)

ACTUALITÉS PARLANTES, Fox Movie-tone.
TOBY VA AU CIRQUE, dessin animé sonore.

DETECTIVE MICROSCOPE, documentaire parlé.
QUART DE PORTION PREND SA REVANCHE, comédie sonore désopilante.

ET
KATE DE NAGY ET JEAN MURAT
dans la superbe Comédie musicale

LE CAPITAIN CRADDOK

Grand film parlant français
Un superbe film par son interprétation, le faste de sa mise en scène, son élégance, sa richesse artistique, son entraînement et son rythme endiablé soutenu de bout en bout qui rappelle celui de « Chemin du Paradis » et de « Princesse à vos ordres ».

L'interprétation à tous points excellente à la charge des grandes vedettes : Jean Murat, Kate de Nagy, Charles Redge, Alice Tissot, Paul Olliver, Rachel Devyris.

LA SEMAINE PROCHAINE LE PARFUM DE LA DAME EN NOIR

Ce film comporte un résumé du « Mystère de la Chambre Jaune ».
Prix ordinaire des places
La location est ouverte

L'enseignement spécial dans les Collèges

M. Loubet demande pourquoi il ne bénéficie pas de la même gratuité que celui des écoles primaires supérieures.

Pendant la séance de mardi, tandis que le Sénat discutait les articles de la loi des finances relatifs à l'enseignement, M. Loubet, sénateur du Lot, a présenté les très justes observations suivantes :

M. le président. La parole est à M. Loubet.

M. Loubet. Je veux profiter de la discussion de l'article 52 de la loi de finances pour poser une question à M. le ministre de l'Instruction publique et formuler un désir.

Les lois de finances des 16 avril 1930 et 31 mars 1931 ont institué la gratuité de l'externat dans les classes de 5^e et de 6^e de tous les établissements d'enseignement secondaire de l'Etat et à dater du 1^{er} octobre prochain les rétributions scolaires de l'externat simple cesseront d'être perçues, pour les élèves des classes de 4^e des mêmes établissements.

Dans les écoles primaires supérieures cette même gratuité est aussi, je crois, accordée pour toute la durée des études, même quand il s'agit d'une école primaire supérieure annexée à un collège. L'applaudis bien volontiers, messieurs, à toutes ces améliorations, car j'estime que l'on ne fera jamais trop pour développer l'enseignement.

Mais je me demande comment il se fait que les élèves qui suivent les cours de l'enseignement spécial dans les collèges auxquels n'est pas annexée une école primaire supérieure, ne bénéficient pas de cette même gratuité.

L'enseignement spécial dans les collèges correspond à un besoin réel, il remplace dans la plus large mesure les cours pratiqués dans les écoles primaires supérieures.

Les élèves de cet enseignement, comme ceux des écoles primaires supérieures, préparent habituellement les examens du brevet simple, du brevet supérieur, de l'école normale, des postes et télégraphes, des ponts et chaussées, contributions indirectes, école des arts et métiers, école de commerce, etc.

Le programme de ces cours spéciaux, dont l'utilité ne saurait être contestée, me paraît assez vaste et correspondre à une réelle nécessité pour que l'on songe aussi à faire bénéficier de la gratuité les élèves qui les fréquentent.

J'ajoute, messieurs, que l'enseignement spécial est surtout fréquenté par des jeunes gens appartenant à des familles peu fortunées et qui ne peuvent, pour cette raison, entreprendre des études plus complètes.

La plupart d'entre eux sont pressés d'avoir une situation leur permettant de subvenir à leurs besoins et aussi de venir en aide à leurs parents.

Ils sont dans leur ensemble tout à fait intéressants, il est donc inexplicable à mon sens que rien n'ait été fait pour eux.

Cette gratuité était tellement attendue dans le public, elle paraissait si certaine, si naturelle, que dans plusieurs petites villes que je connais bien, elle avait été annoncée comme réalisée.

La rentrée d'octobre 1931 s'était faite avec l'annonce de cette gratuité qui n'est pas encore accordée et, pour éviter que les rétributions scolaires ne soient réclamées à de très modestes familles qui s'en croyaient dispensées, certaines villes ont dû prendre à leur compte le paiement de ces études.

Je crois, messieurs, qu'il suffira de signaler cette anomalie à M. le ministre de l'Instruction publique pour qu'il s'emploie sans retard à la faire cesser.

L'interviens en faveur de l'intérêt des familles modestes, sans fortune, et qui ont le légitime souci de donner une situation à leurs enfants.

Je suis certain, monsieur le ministre, que mon appel sera entendu de vous. (Applaudissements.)

Dans sa réponse, le Ministre a dit que les cours dont s'agit n'appartiennent pas à l'enseignement secondaire qui ne peut donc pas en faire les frais. Généralement ces cours spéciaux sont maintenus dans les collèges à la demande des municipalités. Mais le ministre prévoit — quand la clientèle de ces cours sera suffisamment nombreuse — le moyen de constituer une école annexée aux collèges, où, de ce fait, ils deviendront gratuits.

A PARIS

Voyageurs, Touristes
Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (2^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES A UN LIT
de 18 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone
(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92
Propriétaire

Hôtel recommandé par le
Journal du Lot

POUR LES PLANTEURS DE TABAC

Nous avons fait connaître, ces jours derniers, la décision prise par l'Administration des tabacs relative à la réduction du contingent attribué aux départements planteurs.

Comme nous l'avons indiqué, cette décision a provoqué une vive émotion dans notre région et des protestations ont été élevées.

Mais des protestations identiques et sont produites dans les départements voisins.

Eh ! bien ! Elles ont été entendues.

M. Miñan président du Conseil d'administration de la caisse autonome, vient d'adresser à M. Jaubert, député de la Corrèze, la lettre suivante :

« En réponse à vos interventions, je vous envoie copie des nouvelles instructions que, sur ma demande, le directeur général vient d'envoyer aux directeurs départementaux des tabacs au sujet des délivrances de permis.

« Ainsi que vous pourrez le constater, il est entendu que les autorisations individuelles seront maintenues cette année-ci à un chiffre au moins égal et même supérieur, si possible, aux superficies effectivement utilisées par le planteur en 1931.

« Je pense que ces instructions sont de nature à vous donner satisfaction et que, par conséquent, la petite difficulté qui s'était élevée entre vous et l'Administration, au sujet du contingentement de 1932 se trouvera applanie. »

Il résulte des instructions données au service :

1. Qu'en aucun cas un planteur ayant cultivé l'an dernier ne devra être autorisé pour une superficie moindre que celle effectivement cultivée par lui en 1931 ;

2. Que cette règle sera appliquée aux ayants droit d'un planteur ayant cultivé l'an dernier et qui se trouve cette année hors d'état de cultiver, par exemple, en cas de décès ;

3. Que les nouveaux planteurs ne seront pas éliminés et pourront obtenir pour 1932 un permis de 10 ares.

Ainsi, les planteurs ont satisfaction. Mais il faut reconnaître que l'Administration aurait pu leur éviter toute émotion, tout tracass.

Après « le feu rouge », il n'était, vraiment, pas décent de parler de réduire la culture.

Enfin, tout est bien qui finit bien, s'il est vrai, que l'Administration s'incline et ne tente pas de trouver une nouvelle brimade contre les planteurs !

L. B.

Un vétérinaire

Ces jours derniers, la carte et le livret d'ancien combattant ont été remis à M. Miquel, vétérinaire de 1870, décoré de la médaille militaire.

M. Miquel est âgé de 93 ans. C'est le doyen de la commune de Concoats.

La population de la terre

D'après le Ministère du Commerce, la terre a un milliard 992.500.000 habitants. Les Etats-Unis ont 124 millions d'habitants soit 41,7 par mille carré. L'Alaska n'a que 59.000 habitants soit 0,1 par mille carré, tandis que Hong-Kong a 853.000 habitants représentant une densité de 3.187 habitants au mille carré.

La Chine a 474.821.000 habitants soit 110,4 au mille carré ; l'Angleterre 498 habitants au mille carré ; le Japon 347 ; la Belgique 691 ; les Pays-Bas 599 ; l'Allemagne 353 et l'Italie 343.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 31 MARS
SAMEDI 2 AVRIL, DIMANCHE 3 AVRIL
(Matinée et soirée)

SEMAINE DE LA GAÏETÉ
ACTUALITÉS PATHÉ, Sonores et parlantes.

Les limites du rire reculées avec
Harold Loyd
dans
QUEL PHENOMENE

Grand film sonore
Sans aucun doute, le meilleur film d'Harold Loyd.

Harold est, cette fois, un jeune botaniste, fils d'un policier fanéux. Un peu par hérédité, après avoir recherché les végétaux, notre drague héros recherche maintenant les espèces rares d'empreintes digitales. C'est ainsi que cette curieuse passion le conduira, à nos insu, dans un repaire de trafiquants d'opium...

Barbara Kent aux grands yeux bleus si doux, au visage aux traits si réguliers est bien jolie...

PRIX DES PLACES
Balcon et Galerie 4 fr.
Premières 3 fr.
Secondes 2 fr.

Location gratuite. — Téléphone 276

BIENTOT
Le plus grand film de la saison

TRADER HORN

Dans la plus grande salle
Et sur les meilleurs appareils

CAHORS

Baisse sur le veau

Le prix des veaux sur pied ayant baissé sur nos marchés, ce fléchissement des cours se fera sentir dans la vente au détail.

Après entente entre le syndicat des bouchers et la municipalité de Cahors, une diminution de un franc par kilo, et pour chaque catégorie, sera consentie, à partir du 1^{er} avril prochain.

En conséquence, le nouveau tarif de la viande de veau sera le suivant : Cuisse et épaule (sans os), 10,50 Cotelettes filet (avec os), 8. Poitrine jarret (avec os), 5,50. Le tout s'entend au demi-kilo.

RIEN N'EGALE

« TRADER HORN »

Service de santé

Notre compatriote, M. Pierre Ayem, médecin-lieutenant au 405^e de défense contre aéronaves, à Sathonay, est promu au grade de médecin-capitaine.

Nos félicitations au jeune docteur.

Union des fraiseiculteurs du Lot

La réunion des Délégués des Syndicats de fraiseiculteurs ou des communes cultivant la fraise aura lieu le dimanche 10 avril, à 14 h. à la Maison de l'Agriculture à Cahors, en vue de l'organisation d'une Fédération Départementale de tous les producteurs de la fraise du Lot.

Où est passé le coq ?

Un coq et deux poules picoraient en toute sécurité dans la rue touristique « le Boto dé lo Pissairo ».

Tout à coup, deux chiens-loups surgirent. Le coq eut peur, et partit. Mais les chiens le poursuivirent. Il descendit l'escalier qui aboutit à la rue Pelegrin, et toujours poursuivi par les chiens, il alla sur le quai de Regourd.

Les chiens revinrent, la queue pleine de plumes. Et le coq n'a plus reparu dans la « Boto dé lo Pissairo ».

Pauvre coq ! Il a été mangé tout cru, alors que rôti, en ces jours de Pâques, il aurait permis à ses patrons de faire une bon repas.

Tout de même, il est des chiens qu'on devrait tenir en laisse.

Objet trouvé

Il a été trouvé sur la route nationale de Toulouse, une paire de souliers neufs pour enfant et une montre en argent.

Les réclamer au Bureau de la Place de Cahors.

Un gendarme grièvement blessé

Dimanche soir, les gendarmes Delmur et Caborié, de la brigade de Figeac, effectuaient la police de la route en automobile. Arrivés à Hautevais, sur la route nationale n° 140, à environ deux kilomètres de Figeac, ils rencontrèrent deux cyclistes dont l'un avait sa machine non éclairée.

Les gendarmes firent les signaux réglementaires et invitèrent les cyclistes à s'arrêter, mais au lieu d'obtempérer, ils précipitèrent l'allure et celui dont la bicyclette n'était pas allumée alla buter avec sa machine contre la jambe droite du gendarme et tous les deux furent précipités à terre.

Le gendarme ne put se relever s'étant fracturé la jambe en tombant. Le cycliste, qui n'avait aucun mal, se releva vivement et essaya à deux reprises de dégager sa bicyclette que maintenait le gendarme couché à terre.

Le gendarme Delmur s'étant porté au secours de son camarade fit lâcher prise au bicycliste dont il releva l'identité.

La malheureuse victime fut transportée à l'hospice de notre ville pour y être radiographié, il a été constaté une fracture de la jambe droite qui a été placée dans un appareil et l'on prévoit un repos de trois mois environ, sauf complications.

Procès-verbal a été dressé aux cyclistes et transmis au Parquet.

Suicide

Ces jours derniers on a retiré d'une citerne le corps de M. Giguët, propriétaire à Payrac, âgé de 56 ans.

Giguët souffrait depuis longtemps. Profitant d'un moment d'absence de sa femme, il se suicida.

Une roue se détache

Une auto, pilotée par M. Venries, parcourait la route de Montet-et-Boujal, lorsqu'un tournant de Boujal, une roue se détacha.

L'auto roula pendant quelques mètres, mais elle se renversa.

Il n'y a pas eu d'accident de personne, l'auto seule a subi des dégâts.

Allumez la lanterne !

Olivier, jeune cycliste, de Pomarède, n'avait pas allumé la lanterne de sa bicyclette. Il eut le tort de ne pas éviter les gendarmes, car ceux-ci, le contrainant, lui dressèrent contravention.

Contravention

C... propriétaire à St-Pierre-Lafeuille, conduisait une charrette attelée de 2 bœufs ; mais les bœufs n'étaient pas tenus par des guides.

La gendarmerie a dressé procès-verbal à C...

Procès-verbal

Les gendarmes ont dressé contravention à Mme Camel, propriétaire à Espère, qui gardait ses moutons sur la route.

Un excellent conseil ! Mais !

Ces jours derniers, sur la route de Toulouse, près des Sept-Ponts, un cycliste fut heurté par une auto.

L'auto marchait à une allure très modérée ; le heurt ne fut pas violent. Le cycliste tomba, mais n'eut aucune contusion.

L'accident se produisit, la nuit venue, vers 21 heures.

L'automobiliste s'arrêta et aida le cycliste à reprendre sa route. Mais il lui donna un conseil : « Vous devriez obéir au Code de la route, c'est-à-dire, placer un « feu rouge » à l'arrière de la bicyclette. »

Cet automobiliste avait raison, puisqu'aussi bien, c'est le même conseil que le délégué départemental du « Touring-Club de France », de Tarn-et-Garonne, M. Eugène Heim, donnait, ces jours derniers, aux cyclistes :

« Que de fois n'ai-je pas frôlé et dépassé avec ma voiture un cycliste à peine entrevu parce qu'il cheminait sans feu rouge et n'ai-je pas souhaité pouvoir lui passer mon volant pour qu'il se rende compte du danger qu'il avait encouru, en dépit de tous les efforts du conducteur.

Cyclistes, il y a de votre sécurité d'avoir un feu rouge arrière. La loi vous y oblige, mais bien plus que la loi, le souci de votre vie. Vous vous protégez et vous aidez les conducteurs d'auto, car il n'y a pas un homme digne, digne de ce nom, qui puisse envisager, sans beaucoup de peine, d'écraser son prochain, eût-il toutes les raisons et tous les droits de son côté, même une police d'assurance. »

On ne peut pas donner de meilleur conseil aux cyclistes.

Mais, d'autre part, les cyclistes peuvent dire à certains automobilistes : « Ne faites pas de vitesse exagérée, soyez maîtres de votre volant et l'accident sera évité ! »

Et les piétons disent la même chose aux automobilistes et aux cyclistes.

Il est vrai que le piéton ne compte pas, puisque la loi ne l'oblige pas, comme le cycliste, l'automobiliste à se plaquer un feu rouge... principe !

C'est lui qui, en dernier lieu, est l'éternel érabouillé, la victime du cycliste, de l'automobiliste.

Chacun subit son sort, en ce bas-monde !

Quoi qu'il en soit, il serait heureux que le conseil judicieux donné par le délégué du T. C. F. de Tarn-et-Garonne fût écouté.

L. B.

Défaut de permis de conduire

R..., employé à Cahors, conduisait un camion ; les gendarmes lui ayant demandé son permis de conduire, il ne put le montrer.

Procès-verbal a été dressé.

Auto dans le fossé

M. C... de Prayssac, rentrait en auto dans laquelle avaient pris place 5 personnes.

En face la maison Tournié, l'auto heurta un poteau électrique et tomba dans le fossé de la route.

Il n'y a pas eu d'accident de personne. L'auto fut assez sérieusement abîmée et le poteau électrique fut brisé.

AU ROBINSON

Tous les samedis, dimanches et fêtes
GRAND BAL
Repas sur commande
Noces et Banquets

Service transport : voiture du ROBINSON.
Départ en face de la Mairie
Téléphone 207.

Les Sports

Fédération du Lot de Football-Association

Finale des championnats du Lot. — Dimanche 3 avril le Stade Lucien Desprat sera le théâtre de la grande rencontre tant attendue des amateurs de ballon rond.

L'Union Sportive Puy-Feyrusaise, champion du Lot en 1929, Finaliste en 1930 et 1931 va affronter à nouveau la redoutable équipe des Ecureuils Gramatois champion du Haut Quercy.

Le vainqueur de cette rencontre rencontrera courant avril le Toulouse Bonnefoy Sportif à Montauban.

Nul doute que si le temps le permet il y aura foule au Stade Lucien Desprat, le coup d'envoi sera donné à 14.30 et le sifflet tenu par un arbitre de la Ligue du Midi.

Les supporters des équipes en présence auront l'entrée gratuite sur le terrain, sur présentation de leur carte de sociétaire.

A CAJARC.
Union Sportive Cajarcnoise. — Comme nous l'avons déjà annoncé, dimanche aura lieu à Cahors un match de football qui mettra aux prises les anciens membres de l'U. S. C. et les titulaires actuels.

Nous espérons que tout Cahors viendra sur les touches de Peyssines applaudir et encourager nos « Vétérans » qui ne craignent pas de rehausser leurs souliers à crampons et de remettre leur maillot pour tenir tête aux jeunes.

Nous pouvons dire, d'ores et déjà, que la partie ne manquera ni d'animation, ni de beau jeu, ni de fou rire aussi... Nous donnerons avant dimanche, la composition des équipes.

Après le match il sera procédé au tirage de la tombola. Il aura lieu à 17 h. devant chez Mme Murat. La liste des nombreux gagnants sera aussitôt affichée à la devanture de « La Confiance » où l'on peut voir les lots exposés. Dès le lendemain ceux-ci pourront être retirés.

Allons, Cajarcnois, un bon mouvement ! Acceptez les billets qui vous seront of-

ferts cette semaine et dimanche pendant le match. Qui sait ? le gagnant sera peut-être le billet que vous aurez acheté au dernier moment.

L'Union Sportive sait qu'elle peut compter sur votre générosité et elle vous remercie de ce bon mouvement. Elle fera tout son possible pour vous procurer de saines distractions la saison prochaine où tout marchera mieux, nous pouvons l'assurer.

A 11 h. un banquet servi à l'Hôtel des Voyageurs, réunira le Bureau, les Vétérans, les Jeunes et tous ceux qui voudront manifester par leur présence, leur sympathie à l'Union Sportive. Le prix est fixé à 16 fr. par tête.

Le trésorier et le capitaine feront le compte rendu financier et moral de la saison 31-32, puis il sera procédé à la réception du Bureau.

A 20 h. 30, un bal « Salle du Cinéma » clôturera cette charmante soirée. Sont invités tous les membres honoraires avec leurs familles. Leur entrée sera gratuite sur présentation de leur carte.

Arrondissement de Cahors

Catus

Syndicat d'électrification. — La réception du réseau rural de Salvia (postes de Laginibre, Luzès, Prat) de la ligne haute tension, Dégagnac, St-Germain et des réseaux haute et basse tension de St-Germain, aura lieu le 15 avril prochain.

D'autre part, aux environs du 15 avril, auront lieu les mêmes opérations de réception sur la ligne haute-tension St-Denis-Catus, Gigozac, Mechmont, et sur les réseaux basse-tension des communes de Mechmont et Gigozac.

Ces divers réseaux seront mis sous tension dès que les procès-verbaux de réception auront été délivrés par le service du Contrôle des Distributions d'énergie électrique.

Montgesty

Vacances gâtées. — De nombreux compatriotes sont venus passer leurs vacances de Pâques dans notre commune. Citons notamment Mme Rigal, institutrice à St-Médard-Catus et ses enfants, et Mlle Balagayrie Marie-Louise, sa sœur, institutrice aux Masnières.

Les fêtes de Pâques ont été gâtées par le mauvais temps.

Promilhanes

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Urbain Bories, propriétaire, décédé à l'âge de 76 ans.

Nous adressons à son fils M. Bories, huissier à Limogne, à la famille, nos bien vives condoléances.

St-Martin-Labouval

Prayssac
Foire. — Beaucoup de monde, beaucoup d'étalagistes, foirails bien garnis à notre foire du 16 mars, mais les affaires sur le gros bétail restent lentes à cause du fléchissement des cours.

Bœufs gros attelages, de 6.000 à 7.000 fr.; bœufs ordinaires, de 5.000 à 6.000 fr.; bouvillons, de 1.800 à 2.800 fr.; génisses, de 2.500 à 3.500 francs, le tout la paire.

Pour la boucherie : bœufs gras, de 400 à 420 fr. les 100 kilos; vaches, de 300 à 360 fr. les 100 kilos, le tout de poids vif; veaux, 6 fr. à 6 fr. 25 le kilo.

Moutons de troupeaux, de 120 à 160 fr.; brebis d'élevage, 180 fr.; avec agneaux, 220 fr.; moutons gras, de 3 fr. 50 à 4 fr. le kilo; agneaux, 4 fr. 50 le kilo.

Porcs, de 180 à 250 fr.; porcs de charcuterie, de 350 à 370 fr. les 50 kilos, poids vif.

Au marché : poules, 4 fr. 50 à 5 fr.; poulets, 5 fr. 50 à 6 fr.; lapins, de 2 francs 50 à 2 fr. 75; canards, 4 fr. 50; dindons, 5 fr., le tout la livre; œufs, 2 fr. 50 la douzaine.

A la halle, pas de blé; au grenier, blé, 120 fr. l'hectolitre; avoine, de 50 à 52 fr. les 50 kilos; pommes de terre, 30 fr. les 50 kilos; fèves, 75 fr. l'hectolitre; maïs, 62 à 65 fr. l'hectolitre; graine de luzerne, 55 fr. le quintal.

St-Cirq-Lapopie
Démographie. — En 1931, on a enregistré 4 naissances, 3 mariages et 13 décès.

Arrondissement de Figeac
Figeac
Surveillance des étrangers. — M. le commissaire de police exerce une surveillance très active sur les marchands forains, notamment sur les étrangers qui exercent dans notre pays une profession ambulante.

Nombre de ces derniers ont été appelés au commissariat de police où leurs papiers ont été examinés avec soin par M. le Commissaire et leur situation vérifiée.

C'est ainsi que deux marchands forains étrangers se sont vu annuler leur récépissé de déclaration de marchands ambulants pour n'avoir pas satisfait aux règlements en vigueur.

Accident. — M. Van-Santé, métayer au domaine de Castellet, travaillait dans sa grange lorsqu'une planche a basculé sous son pied et a provoqué une chute, au cours de laquelle il s'est fait une entorse tibio-tarsienne droite qui, d'après le certificat médical délivré par M. le docteur Bonafé nécessitera un repos de 20 jours.

En challenge bouliste. — Le jour de Pâques, les deux Sociétés boulistes figeacoises, la Boule figeacoise et la Loyal-Boule, se rencontraient place de la Raison, pour le concours organisé à cette occasion et dont le principal lot était un challenge. Après avoir joué de 10 heures à midi, et de 14 heures à la nuit, le challenge a été adjugé, par le jury, à la Boule figeacoise, grand vainqueur de cette journée de printemps.

Puybrun
Conseil municipal. — M. le maire expose qu'aux termes de l'article 7 de la loi du 3 janvier 1924, la liste des électeurs à la Chambre d'Agriculture départementale doit être dressée, pour chaque commune par le maire, assisté d'un délégué du préfet d'un délégué du conseil municipal, choisis parmi les électeurs agricoles, et invite l'Assemblée à procéder à cette dernière désignation.

Le Conseil, après délibération, délègue M. Barot Joanny.

M. le maire fait part au Conseil d'un arrêté de M. le préfet autorisant la création d'un syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un rouleau compresseur, et d'une lettre l'invitant à constituer, dès maintenant, le comité chargé d'administrer ce syndicat.

Ce comité devant comprendre deux délégués élus par les conseils municipaux des communes intéressées, il y a lieu de procéder à l'élection de ces deux délégués pour la commune de Puybrun.

Après cet exposé l'élection a eu lieu.

Votants : 9. Ont obtenu : MM. Camperol Ludovic, 9 voix; Leymat Isidore, 9 voix.

MM. Camperol Ludovic et Leymat Isidore ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués et ont déclaré accepter.

Ensuite, deux demandes d'assistance aux vieillards et deux demandes d'allocation militaire ont été approuvées à l'unanimité.

Cajarc
Foire. — Notre foire du 25 mars, favorisée par un temps superbe et chaud, avait attiré beaucoup de monde. Nombreuses transactions sur tous les marchés. Voici les cours pratiqués :

Gros bœufs, de 4.500 à 5.500 fr.; tressons, de 3.500 à 4.000 fr.; bouvillons, de 2.500 à 3.000 fr.; bouvillons, de 1.500 à 1.800 fr.; veaux de boucherie, 6 fr. le kilo en moyenne; porcs gras, 600 fr. environ les 100 kilos; porcelets, au-dessus de trois mois, de 180 à 240 fr., légère hausse; moutons de boucherie, 4 fr. environ; agneaux, 5 fr. environ; le couple, de 150 à 200 fr.

Marché : Œufs, 3 fr. la douzaine; poulets et poules, de 8 à 9 fr. le demi-kilo; poulets, de grain, 10 fr. environ; lapins, de 4 à 4,50; chevreux, de 6 à 6 fr. 50; fromage de 11 à 12 fr.; beurre, de 15 à 17 fr., le tout le kilo; fromages du pays, 28 fr. le cent.

Halle : blé, 25 fr.; avoine, 10 fr.; haricots, de 16 et 18 fr.; pommes de terre, 8 fr.; noix, de 18 à 20 fr., le tout le double décalitre.

Union sportive cajarcoise. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Latronquière
Naissance. — M. Vie, l'excellent hôtelier de notre commune, vient d'être papa pour la troisième fois.

Nous lui adressons nos compliments et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Corn
Elections municipales complémentaires. — Peu d'enthousiasme dans notre commune pour le scrutin de dimanche prochain. Après plusieurs tentatives, suivies d'échecs partiels, la municipalité présentera les trois candidats suivants : M. le docteur Bonafé, propriétaire du Château de Roquefort; M. Védrunes Louis, cultivateur, et M. Cariteau Ferdinand, maçon. Nous croyons savoir qu'il n'y aura pas de liste d'opposition. Cela nous promet une journée calme et un résultat définitif au premier tour.

Saint-Céré
On capture un brochet de près de 30 livres. — Si le fait suivant n'avait pas été constaté par plus de vingt personnes dignes de foi, nous hésiterions à le relater, même un jour de 1^{er} avril.

Qu'on en juge.

Dans la soirée de mercredi dernier, un quart d'heure avant sa fermeture, la scierie Larrieu, route de Gramat, à Saint-Céré, se trouvait brusquement privée de lumière, en même temps que toutes ses machines s'arrêtaient, sans la moindre cause apparente.

Les premières investigations n'ayant donné aucun résultat, quelle ne fut pas le lendemain matin, la stupeur de M. Rainault, garagiste, appelé en raison de ses connaissances mécaniques, en constatant que l'accident était dû à la présence d'un formidable brochet venu se coincer entre la paroi frontale et une palette de la roue hydraulique, bloquant ainsi toute la force motrice.

Aidé par MM. Gallayrie, marchand d'articles de pêche, Cronzet, père, le fin pêcheur saint-céréen bien connu et par M. Bialgues, le sympathique hôtelier de la « Truite dorée », au bout de deux heures d'un dur labeur, au cours duquel M. Bialgues fut mordu à la main gauche par le poisson, celui-ci fut enfin maîtrisé.

Et le gentleman aux dents longues accusa le modeste poids de 28 livres 400 grammes pour une longueur totale de 1 m. 23. Chiffres qui ne manqueraient pas de faire frissonner d'émotion toutes les poètes à la fritre de St-Céré, Latouille, de Souceyrac et même d'ailleurs.

Mais, où l'événement paraît s'inspirer de l'humour le plus intense, c'est que, à l'autopsie, l'abdomen du monstre, entre maints objets, hétéroclites, révéla la présence, tout au moins inattendue, d'un superbe pis de vache presque intact, fait que nous livrons à la méditation de nos ichtyologues, non sans appeler l'attention des riverains de la Bave sur le danger réel qu'ils peuvent courir en laissant leur bétail descendre aux abreuvoirs partout où de gros brochets sont signalés.

La bête de l'Apocalypse est exposée dans l'établissement de M. Bialgues où tout St-Céré délille depuis vingt-quatre heures. — G. T. — L. A.

Mariage. — Lundi dernier, à 11 h., a été célébré, à la mairie, le mariage de Mlle Marie-Rose Boutonnet, la très gracieuse fille de Mme veuve Boutonnet, institutrice publique, avec M. Marcel Roussi, dessinateur de la ville de Paris, demeurant à Alfortville. Un nombreux et élégant cortège de parents et d'amis assistait à la cérémonie.

Le mariage a été célébré par M. Bastit, maire, parent de M. Roussi. Après la signature de l'acte de mariage, il a adressé aux jeunes époux une excellente allocution.

Une quête, faite parmi les invités, a produit 193 francs qui seront versés au Bureau de bienfaisance. Merci pour les pauvres.

Autoire
Obsèques. — Ces jours derniers ont été célébrés les obsèques de M. Thuret, décédé à Autoire, à l'âge de 74 ans.

M. Thuret était un ancien employé du ministère de l'intérieur. A sa retraite, il était venu habiter Autoire où il était très estimé.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon
Payrignac
Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Pouget, inspecteur d'assurances à Paris.

M. Pouget était propriétaire à Chantepedrix où il venait, chaque année, passer quelques jours.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Lavercaintière
Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Lavercaintière, dans sa dernière réunion, a décidé la construction d'un lavoir à Font-Gormière, et a voté à cet effet la somme de 2.000 francs.

Délibéré ensuite sur la constitution de deux associations syndicales formées par les projets de réfection des chemins ruraux de Lavercaintière à Saint-Martin et de Laville à Millac, le conseil a décidé d'autoriser les deux associations et a voté une subvention de 5.500 francs pour les deux chemins.

Martel
Conseil municipal. — Présidence de M. Bely, maire. M. Breuil est nommé secrétaire.

Le Conseil délibère : Sur le rétablissement du chemin des « Scourtils ». Désireux de conserver les bonnes relations qui ont toujours existé entre les communes de Saint-Denis et de Martel, après avoir examiné les réclamations des intéressés au sujet dudit chemin, s'engage : à rétablir le chemin avec deux mètres de largeur en ligne droite entre le filtre et le bâtiment des machines ; à maintenir les avantages déjà prévus, savoir un bassin-lavoir et un abreuvoir.

M. le Maire rend compte au Conseil qu'il est dû à M. Bouyssonie, architecte communal, pour surveillance et direction des travaux effectués au chemin rural d'Ecureuville, une somme de 1.200 fr. à prendre sur le budget de 1931. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget de 1931, le Conseil décide qu'elle soit imputée sur l'article 87 de 1931, dont le crédit est de 3.000 francs affecté à l'entretien des chemins ruraux, et vote le virement nécessaire à cet effet. Cette somme sera payée par mandat ap-

puré de la présente délibération, dûment approuvé par l'autorité supérieure.

Mèyrone
Mort subite. — Mme Vitrac, âgée de 72 ans, de Gramat, était venue habiter avec sa fille au village de Limon. Samedi, à 17 h., se promenant dans la prairie qui longe les gouffres de ce lieu, elle fut frappée de congestion et tomba si fatalement qu'elle se laissa choir dans l'eau.

Retirée aussitôt par les voisins la mort avait déjà accompli son œuvre. Son inhumation eut lieu à Gramat, son pays d'origine samedi dernier.

Nous adressons à cette famille cruellement éprouvée l'expression de nos sincères condoléances.

L'économie agricole et les élections
A la veille des élections, il est nécessaire d'examiner quels sont les programmes agricoles et agraires actuellement en présence.

L'économie nationale consacre tous ses efforts à assurer l'approvisionnement du pays, avant tout en produits de la métropole. Des droits de douane élevés doivent empêcher toute concurrence étrangère; grâce à cette protection, les produits peuvent atteindre des prix rémunérateurs pour la production : c'est l'économie nationale fermée.

Une atténuation très sensible y a été apportée par l'usage des contingents qui permet à la fois de maintenir les droits de douane à un taux raisonnable sans être exclusifs, mais qui limite les quantités de marchandises importées aux besoins stricts de la consommation : c'est l'économie nationale dirigée.

Ces méthodes ne parviennent pas à satisfaire les besoins nationaux en produits exotiques indispensables. Si l'acheteur peut trouver la plupart des denrées alimentaires qu'il recherche parmi les produits d'origine française, il reste à la merci des producteurs de laine, de coton, de caoutchouc, etc.

C'est pourquoi un programme plus étendu, englobant les possessions coloniales, a été envisagé et constitue pour beaucoup le programme impérial de production fermée.

Mais les échanges entre les produits coloniaux et ceux de la métropole sont souvent difficiles à établir, car l'on ne peut, par un jeu d'exclusivité, limiter l'exportation des produits coloniaux à la métropole seule en écartant la consommation mondiale. Le développement aux colonies de certaines cultures, pratiquées normalement dans la métropole, peut provoquer également, à un moment donné, des mesures de contingentement, par exemple, ce qui est contraire à la conception intégrale d'une économie impériale française.

D'autre part, certains esprits croient à une large extension des échanges commerciaux et, en face de blocs de production, tels que la Russie d'Europe et d'Asie, l'Angleterre et ses Dominions, les Etats-Unis et l'Amérique du Sud, prônent la création d'une entente économique européenne.

Mais pour ce faire, il faudrait rompre tous les accords commerciaux, toutes les ententes douanières existantes et, par une série de nouveaux contrats entre les peuples d'Europe, aboutir à l'organisation mutuelle de l'économie des excédents de chaque pays.

Il y a enfin ceux qui, poussant cette conception plus loin encore, sans tenir compte des contingences, estiment que rien n'empêche de chercher à obtenir aux prix les plus bas produits et denrées, au risque de bouleverser les vieilles organisations pour pouvoir distribuer un plus grand nombre de marchandises à ceux qui consomment. Une économie mondiale à base de libre échange absolu constitue pour ceux-là l'idéal que la pratique permet à beaucoup de redouter [Correspondance Agricole].

Dernière heure
Le Sénat a voté le budget
Le Sénat a voté le budget, qui est ainsi établi :

Recettes : 41 milliards 087.273.326 francs.
Dépenses : 41 milliards 083.386.532 francs.
Excédent de recettes : 3.880.794 fr.

L'ensemble du projet de budget est adopté par 271 voix contre 19.

A la Chambre
Le budget a été voté cette nuit

La Chambre a levé la séance, à 6 h. 15, après avoir maintenu par 303 contre 254 la disjonction combattue par MM. Baréty et Flaudin, du titre premier du projet du Gouvernement relatif à la péréquation des retraites, subordonnant la réforme à certaines économies réalisées par le recul de l'âge et le reclassement des fonctionnaires.

L'ensemble du budget a été voté par 402 voix contre 131.

Au Sénat
Le Sénat, ce matin, a adopté divers projets d'intérêt secondaire.

Une lionne dans un dancing
De Cannes. — Hier, au cours d'une brillante soirée mondaine, une lionne s'échappa de sa cage, jetant la panique parmi 600 danseurs.

Aveuglée par les projecteurs, elle a pu être capturée par le dompteur.

ON DEMANDE
CHAI A LOUER
S'adresser : Bureau du Journal

ETUDE
DE
M^{re} BOUYSSEAU JEAN-LEON
Licencié en droit
NOTAIRE A CAHORS

La vente mobilière en adjudication des objets mobiliers et marchandises neuves dépendant de la succession de Monsieur Maurice COMPART, qui devait avoir lieu, 69, Boulevard Gambetta, à Cahors, le 1^{er} avril 1932 à 13 heures 30 est renvoyée à une date ultérieure.
BOUYSSOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
LIQUIDATION JUDICIAIRE
de la dame VILLAIN, Renée, Veuve VINEL.
Epicerie, Droguerie, Vannerie, demeurant à Cahors, rue du P.-Wilson, n° 7

Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances.

DEUXIEME ET DERNIER AVIS
Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont prévenus que la dernière assemblée pour la vérification des créances doit avoir lieu :

Le treize avril prochain, jour de mercredi, à dix heures, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

En conséquence, ils doivent remettre, avant cette époque, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur papier libre, indiquant des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur L. ROUSSEAU, liquidateur définitif de la dite liquidation ou entre les mains du GREFIER du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article treize de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier, E. MANEYROL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
OUVERTURE
de la Liquidation Judiciaire du sieur BOURGIGNON Jules, Mécanicien-Garagiste demeurant à Cahors Quai Champollion, N° 4

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, sont invités à se rendre :

Le douze avril prochain, jour de mardi, à treize heures trente.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour examiner la situation de leur débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif, l'élection des contrôleurs, s'il y a lieu, et sur toutes autres questions qui leur seront soumises.

La présente insertion est faite en conformité de l'article neuf de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier, E. MANEYROL.

NOTA. — Les tiers porteurs d'effets ou endossements, n'étant pas connus, sont priés de remettre leurs adresses au Greffe du Tribunal de Commerce ou à Monsieur L. ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation judiciaire, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

Feuilleton du « Journal du Lot » 40

KOENIGSMARK

par
Pierre BENOIT

VII

Je m'étais préparé, me mettant au travail, du café, dont j'avais bu coup sur coup trois grandes tasses. Le breuvage commençait à faire son effet, c'est-à-dire que, excité par une première découverte, mon esprit avait à ce moment la plus parfaite lucidité. Ce détail a son intérêt, je vous prie de le noter.

Découvrir quelque chose n'est rien, en établir l'exactitude est tout. Or, comment pouvais-je aller à Hanovre, demander l'autorisation de visiter l'Herrenhausen, rester dans la salle des Chevaliers assez de temps seul, car vous concevez bien que je n'avais nulle envie de mettre quelque conservateur du palais sur la piste que je venais d'éventer.

C'est alors que j'eus l'idée suivante, que je vous donne comme marque des bons services du café en matière déductive. J'avais, vous vous le rappelez, en étudiant l'histoire des artistes français employés

par les princes allemands des XVII^e et XVIII^e siècles, trouvé que la partie serrurerie avait été confiée par l'électeur de Hanovre, Ernest-Auguste, à un artisan catalan, du nom de Giroud, qui avait également travaillé pour le grand-duc de Lautenbourg. Ce Giroud avait même eu, dans le règlement de comptes, des difficultés avec Ernest-Auguste. Je n'avais à cette époque jeté qu'un coup d'œil rapide sur le dossier le concernant. Il fallait le consulter par le menu. Peut-être y découvrirais-je quelque chose sur le mystère de serrures installées par lui à l'Herrenhausen. Je résolus d'en avoir sur l'heure le cœur net.

Il était un peu plus de minuit. Mettant dans ma poche une lampe électrique, je sortis de ma chambre doucement. Il me sembla à cet instant entendre un léger bruit dans le corridor désert. « Allons, pensai-je, si je me laisse ainsi surexciter par de vieux papiers !... »

En entrant dans la bibliothèque, j'eus la désagréable surprise de la trouver éclairée. M. le Professeur Cyrus Beck y travaillait, ne s'arrêtant de couvrir de ses formules un tableau noir que pour consulter cinq ou six traités ouverts devant lui.

Mon entrée n'avait rien que de naturel; il m'était arrivé de descendre très avant dans la bibliothèque pour mettre au net quelque passage de ma leçon du lendemain. Il ne m'en re-

garda pas moins avec cet air de suspicion du savant qui croit toujours qu'on va lui voler quelque chose.

Deux ou trois mots aimables me le concilièrent vite. Il daigna me confier qu'il en était à un point décisif de ses expériences, et que sans doute demain, peut-être ce soir... Par la porte entrouverte venait le bruit de ses fourneaux qui ronflaient comme des feux de cheminée.

Je jugeai inutile de lui dire que moi aussi, sur une question différente, j'en étais au même point que lui.

Au bout d'un moment, d'ailleurs, il rangeait ses traités, pliait ses notes, effaçait ses formules et partait en me souhaitant une bonne nuit.

J'attendais ce départ avec impatience, car j'avais déjà trouvé ce que je voulais.

Avec une sûreté d'investigation qui m'étonna, dès l'abord, j'avais mis la main sur la pièce essentielle, une lettre-facture de Giroud, datée de 1682, à l'adresse d'Ernest-Auguste. Dans une longue énumération, j'y avais relevé tout de suite cette indication :

« Pour la cheminée de la salle des Chevaliers, six serrures, à mon nom, à cent cinquante livres la serrure — c'est-à-dire 900 livres. »

Il ne fallait pas avoir une immense habitude des serrures secrètes pour comprendre de quoi il s'agissait. Le système est encore celui des coffres-forts, Fichet et autres. Il y avait, dans la salle des Chevaliers, à

l'Herrenhausen, sur la plaque de la cheminée, six serrures lettrées. On faisait jouer le ressort en prenant successivement, pour chaque serrure, chacune des six lettres dont se composait le nom de l'inventeur Giroud.

Si vous rappelez que ce Giroud était le serrurier du grand-duc de Lautenbourg, vous admettez sans peine que ma première pensée ait été celle-ci : vérifier sur la plaque de la cheminée de la salle des Armures du château de Lautenbourg la justesse des raisonnements que j'avais été amené à faire pour la cheminée de la salle des Chevaliers du château de Hanovre, et vous concevez l'impatience avec laquelle je guettais le départ de Cyrus Beck.

Quand il en fut enfin sorti, j'attendis un quart d'heure. Alors, j'éteignis l'électricité, ouvris la porte de droite de la bibliothèque, la refermant avec bruit, comme si je regagnais mon appartement. Puis, évitant le moindre choc, longeant à tâtons les pupitres et les vitrines de numismatique, je revins sur mes pas et ouvris doucement la porte de gauche, qui donnait dans la salle des Armures.

De grandes plaques lunaires s'élevaient sur le sol noir selon la forme des hautes fenêtres lancéolées. J'allai droit à la cheminée; je sentis avec émotion le contact de la lourde plaque de fonte. Ce ne fut que lorsque mes doigts eurent rencontré à gauche, tout en haut, une espèce de

macaron de fer que je fis jouer ma lampe électrique.

Je n'eus aucune peine à venir à bout de ce macaron; il pivota sur sa charnière, laissant visible une espèce de cadran. Le tout assez analogue au modèle employé par nos compteurs à gaz.

J'eus un geste de dépit. Je m'attendais à des lettres. Or, le cadran était chiffré. Il était divisé en vingt-cinq compartiments.

Eteignant ma lampe électrique, je m'assis sur un lourd escabeau de chêne qui se trouvait là.

Mes réflexions ne furent pas de longue durée. Le nombre 25 ! Etai-je sot !

Je tirai de ma poche un crayon et un morceau de papier, et, à genoux devant l'escabeau, ayant à nouveau pressé le bouton de ma lampe, j'eus tôt fait de tracer les vingt-cinq lettres de l'alphabet, avec, sous chacune d'elles, le chiffre correspondant. Ayant alors écrit le nom de Giroud, j'obtins la combinaison suivante : 7. 9. 18. 15. 21. 4.

791815214. Il faudra que beaucoup de jours passent, avant que ce nombre disparaisse de sa mémoire.

Je promenai le faible faisceau électrique sur le rectangle de fonte. Un immense décapotement me saisissait. Au lieu des six macarons qu'il devait y avoir, je n'en découvrais que deux.

Quand, dans un raisonnement comme celui auquel je venais de me

LA TOUR
MARSEILLE

DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 50.

UNE BONNE NOUVELLE
CHAUSSURES CYCLONE
Nous informons nos nombreux clients qu'un magasin de chaussures, Vente directe du Fabricant au Consommateur, est ouvert, rue Président-Wilson, n° 20, en face la Poste, où vous trouverez tous les articles et chaussures de 1^{re} qualité à des prix très bon marché.

La maison se charge de toutes les réparations, semelle cuir, caoutchouc, crêpe à 40 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

6 HP. RENAULT
CONDUITE INTERIEURE
Parfait état, mécanique et carrosserie Bonne occasion Villa des Cèdres, CAHORS

ON DEMANDE
CHAI A LOUER
S'adresser : Bureau du Journal

ETUDE
DE
M^{re} BOUYSSEAU JEAN-LEON
Licencié en droit
NOTAIRE A CAHORS

La vente mobilière en adjudication des objets mobiliers et marchandises neuves dépendant de la succession de Monsieur Maurice COMPART, qui devait avoir lieu, 69, Boulevard Gambetta, à Cahors, le 1^{er} avril 1932 à 13 heures 30 est renvoyée à une date ultérieure.
BOUYSSOU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
LIQUIDATION JUDICIAIRE
de la dame VILLAIN, Renée, Veuve VINEL.
Epicerie, Droguerie, Vannerie, demeurant à Cahors, rue du P.-Wilson, n° 7

Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances.

DEUXIEME ET DERNIER AVIS
Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont prévenus que la dernière assemblée pour la vérification des créances doit avoir lieu :

Le treize avril prochain, jour de mercredi, à dix heures, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

En conséquence, ils doivent remettre, avant cette époque, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur papier libre, indiquant des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur L. ROUSSEAU, liquidateur définitif de la dite liquidation ou entre les mains du GREFIER du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article treize de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier, E. MANEYROL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
OUVERTURE
de la Liquidation Judiciaire du sieur BOURGIGNON Jules, Mécanicien-Garagiste demeurant à Cahors Quai Champollion, N° 4

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, sont invités à se rendre :

Le douze avril prochain, jour de mardi, à treize heures trente.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour examiner la situation de leur débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif, l'élection des contrôleurs, s'il y a lieu, et sur toutes autres questions qui leur seront soumises.

La présente insertion est faite en conformité de l'article neuf de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier, E. MANEYROL.

NOTA. —

L'amélioration est tout de suite visible.

L'action des Pilules Pink sur les troubles affaiblis par l'appauvrissement du sang ou la dépression nerveuse est d'une telle efficacité que, dès les premiers jours de traitement, on constate déjà une profonde amélioration de l'état général. L'appétit est plus ouvert, plus régulier, et les digestions deviennent plus faciles, plus actives.

Peu à peu la sensation de lassitude, les maux de tête, tous les maux de saison, les maux de printemps, les forces se relèvent. Ces remarquables résultats obtenus avec les Pilules Pink sont dus à l'action de ce médicament sur le système nerveux et l'ensemble de l'activité propre des différents organes.

« Depuis plusieurs années — écrit M. Lacourrière, demeurant place de Sébastopol, à Tourcoing (Nord) — je souffrais beaucoup de maux d'estomac, de maux de reins et de divers maux. J'étais, en vain, plusieurs traitements. M'étant enfin décidé à prendre des Pilules Pink, j'eus au bout de huit jours, la joie de constater une amélioration très sensible. Après quinze jours, mes souffrances s'étaient complètement dissipées et, de jour en jour, mes forces se rétablissaient. Aujourd'hui — et c'est aux Pilules Pink que je le dois — ma santé est parfaite. »

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phieie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 8 francs la boîte, 45 francs les 6 boîtes plus 0,50 de timbre-taxe par boîte.

ETABLISSEMENTS DU CENTRE ET DU SUD-OUEST

TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements, chapeaux, tissus, etc. Stoppage et plissage. Blanchissage faux-cols et lingerie. Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir, sacs de cuir, etc... Teinture de fourrures. Pour deuil, livraison en 48 heures, détails d'expédition en plus. Travail soigné. Prix modérés.

Pharmacie PAUL GARNAL

97, Boulevard Gambetta, CAHORS Organisation moderne VENTE RÉCLAME Eau de Cologne 60° Prix du litre verre compris... 25 fr. Prix du 1/2 litre... 14 fr. Prix du 1/4 litre... 7 fr. Eau de Cologne 90° Prix du litre verre compris... 35 fr. Prix du 1/2 litre... 18 fr. Prix du 1/4 litre... 9 fr. 50

Bibliographie

Un livre d'érudition et de poésie.

Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :

Le Lot à petites journées

par Eugène GRANGIE, préface de Léon Lafage, Illustrations de Mlle Alice Millochau (Nouvelle édition) Berger-Levrault et Paul Meyer, éditeurs, Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

« AVENTURES »

LE ROC D'OR

Par Théo VARLET

Jamais la possession de l'or dans le monde n'a fait plus qu'aujourd'hui l'objet des discussions passionnées des plus éminents économistes. L'action du roman de Théo Varlet, basée sur la lutte épique engagée pour le redressement du franc contre l'assaut des devises étrangères, semble donc emprunter, en quelque sorte, son actualité à la situation tragique de ces dernières années.

Le livre anglais est monté hypothétiquement à 400 francs. Au plus fort de la crise on se débat le crédit de la France victorieuse, mais meurtrie, l'or sauveur tombe du ciel au milieu de l'Atlantique sous la forme d'un monstrueux bolide, qu'un navire étranger pense d'abord être un sursis de sous-marin d'origine volcanique. Dans le plus grand mystère, l'Erbus 11, qui devait partir pour le pôle sud sous les ordres du Commandant Barcol, frété par le banquier Rivier, est réquisitionné, dirigé vers l'île énigmatique qui se trouve être une mine d'or et de fer. Une première cargaison est ramenée à Cherbourg, non sans de dramatiques incidents. Des croiseurs et des cargos, sont d'office expédiés au pôle lointain, où le drapeau de la France flote et, au milieu d'un tumulte qui agite à la fois la rue, la politique et la Bourse, le franc remonte, regagne le pair, dépasse la livre sterling. La chose ne va pas, on le conçoit sans lutte. La société des Nations hésite à reconnaître le droit de la France, premier occupant. L'Allemagne intrigue et l'un de ses plus dangereux agents, innocemment secondé par sa fille, vierge sage, vouée à la science pure, surprend le secret du prodigieux royaume, essaye de le combattre par tous moyens, y compris l'émission de faux billets de banque. Les convoitises rivales s'agitent, se concertent, s'arment. On est à la veille d'une nouvelle guerre mondiale. Subitement l'île enchantée s'effondre, entraîne ses trésors dans un fond de quatre mille mètres. Qu'importe à la France à triompher et, confiante dans l'avenir, reprend le cours de sa glorieuse destinée.

Un volume in-16 relié sous chemise illustré, avec 8 illustrations dans le texte. Prix 6 fr. — En vente à la librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6e, et dans toutes les bonnes librairies.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Avance de l'heure légale

(Nuit du 2 au 3 avril 1932)

Par suite de l'avance de l'heure légale, le train 41 partant de Paris-Quai d'Orsay à 23 h. 52 sera expédié de cette gare à 0 h. 00 (heure nouvelle), dans la nuit du 2 au 3 avril, c'est-à-dire à 23 h. 00 (heure ancienne). Les trains qui devaient circuler normalement entre 23 et 24 heures dans la nuit de transition subiront un retard d'environ une heure et leurs correspondances ne seront pas garanties.

Les châteaux du Blésois et de Touraine en automobile

(du 20 mars au 16 octobre 1932)

Pendant la belle saison, la Compagnie d'Orléans organise des circuits pour la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux de la Loire dont ci-après la nomenclature : Au départ de Blois (2 circuits) : Chambord, Cheverny, Chaumont. — Prix de transport : 18 fr., ou 28 fr.

Au départ de Tours (8 circuits) : Loches, Chenonceaux, Amboise, Villandry, Azay-le-Rideau, La Romanière, Saché, Chinon, Champigny-sur-Veude, Richelieu, Ussé, Fontevault, Saumur, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Montrésor, Cormery, Valençay, Saint-Aignan, Pontlevoy, Montrichard, Blois, Chambord, Cheverny, Chaumont. — Prix de transport : 24 fr.; 28 fr.; 38 fr.; 40 fr.; 42 francs; 58 fr., ou 60 fr.

Pour tous renseignements, la location des places (deux francs par personne) et l'indication des jours de mise en marche, s'adresser : aux gares de Paris-Quai d'Orsay, Blois et Tours; aux bureaux spéciaux du service automobile, 8, Boulevard Béranger, Tours, et 2, place Victor-Hugo, Blois; aux Agences de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucins et 126, Boulevard Raspail ou à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris; aux principales Agences de Voyages.

Transport à prix réduit des automobiles des voyageurs

L'attention du public est appelée sur les tarifs, grâce auxquels les

propriétaires de voitures automobiles peuvent, pour un grand nombre de relations, se faire suivre en chemin de fer de leur voiture à des conditions extrêmement avantageuses.

Un propriétaire d'automobile peut se munir d'un billet aller et retour « de voyage avec automobile » valable 90 jours (et même plus longtemps si ce billet est délivré entre le 15 juin et 7 août), ce qui lui permet de faire transporter par train express sa voiture à prix très réduit : pour une voiture de 10 CV, et un parcours aller et retour total de 1.000 km, le prix de transport sera de 506 frs au lieu de 1.173 frs. Ces billets spéciaux peuvent concerner deux personnes de la même famille, un domestique et un chauffeur; le prix de transport de la voiture est alors plus réduit (dans l'exemple ci-dessus 320 frs pour 2 personnes, 303 frs 45 pour 3 ou plus).

Les mêmes facilités sont accordées aux titulaires des « billets dits de famille » : dans ce cas c'est toujours le prix le plus réduit qui est appli-

qué (303 frs 45 dans l'exemple ci-dessus). Lorsque le billet comprend plus de 6 personnes, ces facilités sont accordées pour deux voitures appartenant aux membres de la famille.

Les voitures sont chargées avec leurs réservoirs d'essence non vidés. Elles peuvent être retirées et réexpédiées aux différents points d'arrêt fixés au départ par le voyageur, et cela même les dimanches et jours fériés.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à la faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs, s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

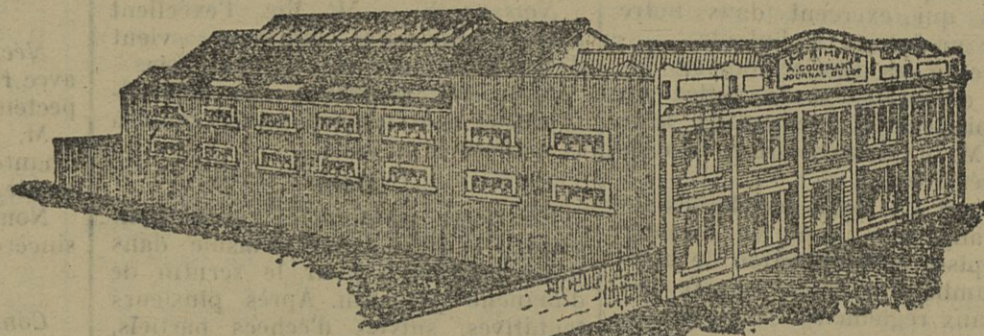
CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES



USINE AGRANDIE — Superficie des Ateliers : 1.200 m²

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER 1931-1932

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos				De Libos à Cahors				De Cahors à Capdenac				De Capdenac à Cahors			
OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE
PARIS (Orsay) dép.	22 20	10 16	17 18	19 58	21 10			TOULOUSE... d.	4 50	8 45	10 12	13 34	19 41	21		23 4	CAHORS.....	6 22	15 2			18 35	
PARIS (Aust.) dép.	22 34	10 28	17 20	20 31	21 22			MONTAUBAN. d.	6 14	9 46	11	16 2	20 29	21 48		23 45	Pradines.....	6 29	15 10			18 43	
LIMOGES arrivée	5 53	16 30	23 3	2 8	3 20			Caussade.....	6 55	10 27		16 41	20 54				Mercuès.....	6 38	15 19			18 52	
BRIVE... départ	4 31	9 2	16 37	23 9	2 23	3 28		Labenque.....	7 32	11 9		17 19					Douelle (Arrêt).....	6 42	15 23			18 56	
BRIVE... arrivée	7 15	11 56	18 18	0 47	4 8	5 9		Gieucac.....	7 40	11 18		17 27					Parnac.....	6 49	15 38			19 5	
BRIVE... départ	7 38	12 32	19 18	24 18	50	0 52		Sept-Ponts.....	7 51	11 30		17 38					Luzech.....	6 55	15 39			19 13	
Gignac-Cressensac	8 16	13 7	16 57	19 58				CAHORS... (arr.)	8 17	12 42	12 3	17 55	21 40	22 51		0 46	Castelfranc.....	7 7	15 51			19 25	
SOULLAC.....	8 42	13 50	17 24	19 6	20 31			Pradines.....	8 24	12 49		18 2					Prayssac (Arrêt).....	7 11	15 56			19 29	
CAZOULES.....	8 50	13 58	17 32	20 41				Espère.....	8 32	12 58		18 10					Puy-l'Evêque.....	7 20	16 4	17 36		19 38	
La Chap.-d-Mareuil	8 56	14 4	17 38					St-Denis-Catus.....	8 46	13 13		18 23					Duravel.....	7 27	16 11	17 48		19 46	
Nozac.....	9 14	14 17	49	21 5				Thédirac-Peyril.....	8 59	13 27		18 36					Soturac-Touzac.....	7 35	16 19	18		19 54	
GOURDON.....	9 16	14 24	18 1					Dégagnac.....	9 10	13 36		18 45					Fumel.....	7 46	16 30	18 27		20 6	
Saint-Clair.....	9 40	14 49	18 34					GOURDON (1).....	9 19	13 45		18 54					LIBOS.....	7 51	16 35	18 33		20 11	
Dégagnac.....	9 51	15 18	46					Nozac.....	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25				LIBOS... dép.....	6 27	9 22	14 25		18 14	
Thédirac-Fénelon	9 31	14 40	18 24	19 33	21 33			Lamothe-Fénelon	9 45	14 12		19 17					Fumel.....	6 38	9 29	14 32		18 22	
Saint-Denis-Catus	10 13	15 11	18 59					La Chap.-de-Mar.	10 2	14 21		19 26					Soturac-Touzac.....	6 54	9 40	14 43		18 33	
Espère.....	10 22	15 22	19 13					CAZOULES.....	10 8	14 55		19 39					Duravel.....	7 5	9 47	14 50		18 40	
Pradines.....	10 20	15 38						SOULLAC.....	10 25	14 50	13 11	19 51	22 51				Puy-l'Evêque.....	7 21	9 55	14 57		18 47	
CAHORS (départ)	11 35	17 42	19 35	20 14	2 49	6 7	7 3	GOURDON (2).....	10 35	15 20		20 21					Prayssac (Arrêt).....	7 35	10 9	15 6		18 56	
Sept-Ponts.....	11 45	17 54		20 18	2 44	6 12	7 7	Nozac.....	10 45	15 30		20 31					Castelfranc.....	7 52	10 9	15 6		18 47	
Gieucac.....	11 59	18 11				7 31		Lamothe-Fénelon	10 55	14 21		19 35					Luzech.....	8 12	10 20	15 12		19 2	
Labenque.....	12 7	18 21				7 47		CAZOULES.....	10 8	14 55		19 39					Parnac.....	8 25	10 29	15 24		19 14	
Caussade.....	12 44	19 1		21 1		7 3		SOULLAC.....	10 25	14 50	13 11	19 51	22 51				Douelle (Arrêt).....	8 25	10 34	15 39		19 28	
MONTAUBAN arr.	13 18	19 40		21 28	3 47	7 25	8 14	GOURDON (1).....	10 52	15 20		20 21					Mercuès.....	8 40	10 40	15 45		19 34	
TOULOUSE... arr.	16 58	21 8		22 17	4 30	8 22	9 10	BRIVE... (a.)	11 20	15 50	13 48	20 49	23 30	0 29		2 36	Pradines.....	8 52	10 48	15 53		19 42	